

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1357)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AE35

présenté par

Mme Robert-Dehault, M. Buisson, M. Chenu, M. Falcon, M. François, M. Guiniot, Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Le Pen et M. Pfeffer

---

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant l'évolution du contexte migratoire européen depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et la faiblesse du contrôle aux frontières de l'Union Européenne ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors qu'en 2011 le nombre total de résidents de l'Union européenne de nationalité d'un pays tiers était de 20,5 millions, en 2021 ce nombre s'élève à 37,5 millions de résidents étrangers à l'Union. Parmi ces migrants, 36 % sont installés en Europe grâce aux divers mécanismes de regroupements familiales, 20 % pour des raisons économiques et seulement 9 % pour un motif d'asile.

En 2022, l'agence Frontex, chargée du contrôle et de la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen, a constaté l'entrée irrégulière de 330 000 personnes aux frontières extérieures de l'Union européenne. Imaginée comme les gardiens des frontières de l'Union, cette agence fait en réalité office de personnel d'accueil aux migrants irréguliers.

À rebours de ces constats, et en fermant les yeux sur les hausses des tensions au sein des pays résultant de dizaines d'années de politiques migratoires anarchiques, la Commission européenne a présenté en avril 2022 un paquet de mesures visant à faciliter les possibilités d'immigration légale pour « pallier le manque de main d'œuvre dans l'espace européen ». Ces mesures sont idéologiques plus que pragmatiques et ne correspondent pas à la réalité : en 2021, alors que le taux d'emploi de la population active des citoyens de l'Union européenne s'élevait à 74 %, ce nombre atteignait seulement 59,1 % pour les résidents de nationalité étrangère à l'Union.

Cet amendement vise à enjoindre un changement de paradigme de l'Union vis-à-vis de sa politique migratoire.